

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE TIPASA

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION LOCALE

NIF : 099 442 019 000 725

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément aux articles 65 et 82 du Décret présidentiel n° 15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public et l'article 46 de la loi 12-23 du 05/08/2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics, la Direction de l'Administration Locale de la Wilaya de Tipasa informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales N° 12/2025 publié dans les quotidiens nationaux **المصدر** et **Le médiateur maghrebin** en date du 09/10/2025 au projet: **acquisition et installation d'un réseau informatique téléphonique au niveau du nouveau siège de la commune de Fouka.**

, qu'après l'évaluation des offres techniques et financières relatives au projet cité ci-dessus, le marché est attribué provisoirement à l'entreprise :

- **SOCIETE : Daoudi Fethi, installation des réseaux et traitement des données.**
- **SIEGE SOCIAL : D 03 N°516 Cité Chettia Wilaya De Chlef.**
- **N° de l'offre : 02.**
- **NIF : 178441000519177.**
- **Montant de l'offre (TTC) : 12 284 013.00 DA**
- **Montant après correction en TTC : 12 284 013.00 DA.**
- **Délai de réalisation : Deux (02) mois .**
- **Note de l'offre technique : 92 points**
- **Critère de choix : offre le moins disant parmi les offres techniquement qualifiées.**

Tout soumissionnaire désirant prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières peut se rapprocher auprès des services de la direction de l'administration locale de la Wilaya de TIPASA dans un délai de trois (03) jours.

Les soumissionnaires qui contestent le choix opéré, peuvent introduire un recours dans les dix(10) jours auprès de la commission des marchés publics de la Wilaya de Tipasa, et ce conformément à l'article 82 du décret sus cité.